

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Achat de Matériels Techniques

TAMHEEN

PN 16.2058.2-001.00

PROSOFT # 91143919

1. Avis d'Appel d'Offres

La Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH lance un appel d'offres pour l'achat de matériels techniques.

2. Brève description du matériels demandés

Le présent marché a pour objet l'acquisition de matériels techniques pour le compte de la GIZ Maroc / Projet Tamheen.

3. Objet du marché

N° de prix	Désignation	Qté
LOT 1		
1	<p><u>Palletier</u> 1 Bloc de 2x3 travées accolées dos à dos et reliées par des barres de jumelage Hauteur de la dernière lisse : 5,5 à 6 m. Profondeur des échelles : 1,1 à 1,2 m. 4 niveaux de gerbage (y compris au sol). Le premier niveau de chaque travée sera équipé d'un caillebotis permettant le stockage de demi-palettes. Lisses : possibilité de placer 3 palettes de 1200x800 mm de 600 Kg minimum chacune (800 mm en façade). 1 Bloc de 2x3 travées accolées dos à dos et reliées par des barres de jumelage Hauteur de la dernière lisse = 4 à 4,5 m. Profondeur des échelles = 1,1 à 1,2 m. 3 niveaux de gerbage (y compris au sol). Le premier niveau de chaque travée sera équipé d'un caillebotis permettant le stockage de demi-palettes. Lisses : possibilité de placer 3 palettes de 1200x800 mm de 600 Kg minimum chacune (800 mm en façade). Les échelles d'extrémité devront dépasser de 1 m la hauteur de la dernière lisse. Chaque bloc est à protéger par des protections latérales constituées d'un madrier en bois et de 2 sabots. Les échelles devront être munies de protections montant échelle. Les lisses devront être munies de leurs goupilles de sécurité. Livrer avec une plaque de charge pour chaque Bloc, indiquant les charges admissibles. L'installation est prise en charge par le fournisseur. Le revêtement des éléments du palletier en galvanisé ou peint.</p>	1
2	<p><u>Cantilever/</u> -Un rayonnage cantilever simple face pour le stockage des charges longues à poser contre un mur.</p>	1

	<p>-3 montants charge minimum 1500 kg par montant. Hauteur montant minimum 2000 mm Profondeur montant minimum 800 mm Les montants sont reliés par des croisillons pour augmenter la stabilité La distance entre deux montants montées minimum 1400 mm -4 bras par montant charge minimum 300 kg par bras Longueur bras minimum 500 mm Les bras sont équipés par des butées d'arrêt et des goupilles de sécurité Bras réglables au pas ente 50 mm et 100 mm -Livrer avec une plaque de charge indiquant les charges admissibles. L'installation est prise en charge par le fournisseur. -Revêtement du cantilever en galvanisé ou peint.</p>	
<p>3</p>	<p>Transpalette manuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capacité : 2000 kg minimum. • Hauteur minimum de levée ≤ 90 mm • Hauteur maximum de levée ≥ 190 mm • Longueur des fourches : 1 150 mm <p>Clapet de protection contre les surcharges</p> <p>Garantie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 an minimum 	<p>4</p>
LOT 2		
<p>4</p>	<p>Banderoleuse semi-automatique</p> <p>La banderoleuse semi-automatique est destinée pour emballage des charges paletti-sées avec un film étirable.</p> <p>La banderoleuse semi-automatique doit avoir les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hauteur de banderolage utile : 2000 mm minimum - Diamètre de la table tournante : 1500 mm de minimum - Détection électronique de la hauteur de la palette - Dimensions et poids de palettes minimum (l x L x H) : 500 x 500 x 300 mm et 50 kg <p>La banderoleuse doit permettre de faire des programmes pour la gestion électro-nique du nombre de tours haut et bas, des tours de renforts, la pose de coiffe, le dé-bordement du film. (Minimum 10 programmes)</p> <p>La banderoleuse doit être livrée avec minimum 05 rouleaux films étirable avec les ca-ractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Largeur = 450 à 500 mm - Longueur = 250 m minimum - Epaisseur = 20 microns minimum <p>Alimentation électrique : 220V</p>	<p>2</p>

PROSOFT # 91143919

	<p>Le soumissionnaire doit assurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Que La banderoleuse est conforme à la réglementation et norme en sécurité en vigueur - La formation sur l'utilisation de la banderoleuse - L'installation et la mise en service de la banderoleuse <p>Documents techniques en langue française :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manuel d'entretien et de réparation • Manuel des pièces de rechange <p>Garantie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 an minimum 	
Lot 3		
5	<p><u>Roll standard à 3 panneaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Structure en acier - Charge : 400 kg minimum - Dimensions utiles minimales : 650 x 750 x 1 500 mm - Muni de 4 roulettes dont 2 pivotantes 	1
6	<p><u>Diable de manutention</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction en tube acier - Charge utile : 200 kg minimum - Bavette fixe. - Roues increvables à bandage caoutchouc ou similaire. 	1
7	<p><u>Élément de rayonnage simple face pour magasin</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dimensions (L x P x H) : 1000 mm x 450 mm x 2000 mm ± 10 % - 5 Tablettes horizontales supportant chacune au minimum 150 kg. - Tablettes réglables en hauteur. - Pieds avec embouts en plastique. 	4
8	<p><u>Gondole centrale double face pour magasin</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dimensions (L x P x H) : 1000mm x 400mm x 2000mm ± 10 % - 5 Tablettes horizontales supportant chacune au minimum 120 kg. - Tablettes réglables en hauteur - Matériaux : Acier traité avec peinture Epoxy (spécial agro-alimentaire) - Pieds avec embouts en plastique. 	4
9	<p><u>Tête de gondole simple face ovale pour magasin</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dimensions (L x P x H): 800mm x 400mm x 2000mm ± 10 % - 5 Tablettes horizontales supportant chacune au minimum 120 kg. - Tablettes réglables en hauteur - Pieds avec embouts en plastique. 	4
10	<p><u>Élément de rayonnage dynamique pour magasin</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dimensions (L x P x H):1000mm x 1000mm x 2000 mm ± 10 % - 4 Niveaux horizontales minimum supportant chacun au minimum 150kg 	2

	<ul style="list-style-type: none"> - Niveaux réglables en hauteur pouvant assurer une pente minimum de 5% - Mouvement dynamique assuré par gravité à l'aide des rails à galet ou rouleaux - Les lisses devront être munies de leurs goupilles de sécurité 	
11	<p><u>Caisse palette grillagée</u> Avec patins pour la manutention par chariot élévateur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Structure en acier - Charge maximale : 1000 kg minimum. - Gerbable (oreilles de gerbage et d'élingage) - Avec au moins une demi-porte rabattable - Dimensions : 800 x 1200 mm 	8
12	<p><u>Palette en bois de 800 x 1 200 mm</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Palette standard à 4 entrées - Charge statique supportée 1 200 kg minimum 	15
13	<p><u>Palette en bois de 1 000 x 1 200 mm</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Palette standard à 4 entrées - Charge statique supportée 1 200 kg minimum 	15
14	<p><u>Palette en bois de 800 x 600 mm</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Palette standard à 4 entrées - Charge statique supportée 500 kg minimum 	10
15	<p><u>Palette en plastique de 800 x 1 200</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Palette standard à 4 entrées - Charge statique supportée 1 000 kg minimum 	4
16	<p><u>Escabeau</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Montants et marches en aluminium - Marches antidérapantes. - Hauteur de travail \geq 2,5 m - Charge maximale \geq 150 kg 	
LOT 4		
17	<p><u>Bacs à bec en plastique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Assortiment de bacs de différentes capacités : <ul style="list-style-type: none"> ▪ bacs de capacité \geq à 0,4 L et \leq à 0,6 L ▪ bacs de capacité \geq à 4 L et \leq à 6 L ▪ bacs de capacité \geq à 10 L et \leq à 12 L - Bacs équipés d'un porte-étiquette à l'avant. 	50 200 50
18	<p><u>Cutter à lame protégée</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Coupe films, bandes adhésives et sangles d'emballages - Lame en acier - Livré avec 5 lames de rechange 	5
19	<p><u>Ciseaux professionnels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Coupe papier et carton. - Lames en acier inoxydable. 	5

	- Longueur totale : 17 cm minimum	
20	<p><u>Pack de cerclage pour feuillard polypropylène</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 chariot dévidoir - 2 bobines de feuillard <ul style="list-style-type: none"> ▪ largeur = 12 ou 16 mm ▪ longueur = 1000 m minimum - 1 tendeur-sertisseur - 1000 chapes semi-ouvertes minimum 	1
21	<p><u>Dérouleur horizontal de papier kraft</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour rouleaux de papier de Ø 30 cm et largeur 1 m. 	1
21	<p><u>Dérouleur manuel pour film de palettisation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour bobines de largeur jusqu' à 500 mm 	1
23	<p><u>Particulaire de calage type Flo-pak</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Particules de mousse de polystyrène. - Sac de : 0,50 m³ 	1
24	<p><u>Rouleau de film à bulles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Film en polyéthylène - Largeur : 500 mm - Qualité : 50 microns minimum - Longueur : 100 mètres minimum 	1
25	<p><u>Papier kraft pour calage et protection</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Grammage : minimum 70 grammes/m² - Longueur des rouleaux 200 m minimum - 1 Rouleau de largeur 500 mm - 1 Rouleau de largeur 600 à 800 mm - 1 Rouleau de largeur 1 000 mm 	1
26	<p><u>Film étirable transparent manuel</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Largeur = 450 à 500 mm - Longueur = 250 m minimum - Epaisseur = 20 microns minimum 	5
27	<p><u>Étiquettes de manutention « Flèche sens de chargement »</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dimensions minimales : 70 x 100 mm - En papier brillant ou fluo avec impression rouge ou noire - Rouleau de 250 étiquettes minimum 	2
28	<p><u>Étiquettes de manutention « Parapluie »</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dimensions minimales : 70 x 100 mm - En papier brillant ou fluo avec impression rouge ou noire - Rouleau de 250 étiquettes minimum 	2
29	<p><u>Étiquettes de manutention avec mention « Fragile » et verre à pied</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dimensions minimales : 70 x 100 mm - En papier brillant ou fluo avec impression rouge ou noire 	2

	- Rouleau de 250 étiquettes minimum	
30	<u>Dévidoir de rubans adhésifs</u> - Corps en acier et poignée plastique. - Pour rouleaux de largeur 50 mm.	5
31	<u>Rubans adhésifs d'emballage</u> - Largeur : 50 mm - Longueur : 100 m minimum	16
32	<u>Balance compteuse</u> - Balance électronique - Plateau en acier inoxydable - Portée 150 kg minimum - Précision de lecture : ≤ 20 g - Fonctions minimales : ▪ Pesage simple, ▪ Comptage, ▪ Tarage, ▪ Totalisation - Colonne avec écran affichage LCD. - Alimentation : 220 V – 50 Hz	1
34	<u>Bande d'amortissement du quai</u> - Butoir rectangulaire de surface zébré en caoutchouc traité anti-vieillessement, coloris traités anti-UV. Sans renforts métal. Pour usage extérieur. - Fixation sur quai par vis - Largeur minimum 200 mm - Epaisseur minimum 40 mm - Longueur 10000 mm (en une seule partie, ou plusieurs parties d'une longueur minimum 500 mm juxtaposées) - L'installation sur le quai est prise en charge par le fournisseur	1
LOT 5		
35	<u>Lunettes-masque de protection</u> - Protection des projections légères - Lunettes ajustables - Oculaire en polycarbonate incolore - Monture en PVC	20
36	<u>Gants de manutention</u> - En cuir ou croûte de cuir - Avec renfort sur la paume des gants	20
37	<u>Chaussures de sécurité</u> - Coquille Acier 200 joule - Semelle Acier - Chaussures Antistatiques	30

	<ul style="list-style-type: none"> - Talon avec absorption d'énergie - Semelle antidérapante (SRC) - Matière du dessus : Cuir croute Matière semelle : PU/PU - Pointures : 02 Pointure 39, 04 Pointure 40, 08 Pointure 41 10 Pointure 42 et 06 Pointure 43 	
38	<p><u>Casque de protection de couleur jaune</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Tour de tête ajustable - Logo OFPPT imprimé sur l'avant du casque - Coiffe textile 	15
39	<p><u>Casque de protection de couleur bleu</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Tour de tête ajustable - Logo OFPPT imprimé sur l'avant du casque - Coiffe textile 	15
40	<p><u>Gilet de signalisation de couleur jaune</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Bandes rétro réfléchissantes - Logo OFPPT imprimé sur le dos du Gilet - Fermeture par bande scratchée - 07 Tailles M - 09 Tailles L - 08 Tailles XL - 06 Tailles XLL 	30
41	<p><u>Gilet de signalisation de couleur bleu</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Bandes rétro réfléchissantes - Logo OFPPT imprimé sur le dos du Gilet - Fermeture par bande scratchée - 07 Tailles M - 09 Tailles L - 08 Tailles XL - 06 Tailles XLL 	30
42	<p><u>Chaîne de signalisation en plastique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Couleur : rouge et blanc - Diamètre : 8 mm minimum - Longueur : 15 mètres minimum 	4
LOT 6		
43	<p><u>Potelet de fixation de chaîne de signalisation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - En acier - Couleur : rouge et blanc - Hauteur : 0,70 à 1 m - Sur socle 	8
44	<p><u>Panneau de signalisation « sens interdit »</u></p>	3

	<ul style="list-style-type: none"> - Panneau réfléchissant en acier galvanisé de diamètre minimal de 300 mm - Avec support en acier galvanisé et socle pour poser sur sol. - Hauteur totale : 900 à 1 200 mm. 	
45	<p><u>Panneau de signalisation « stop »</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Panneau réfléchissant en acier galvanisé de dimensions minimales 300 x 300 mm. - Avec support en acier galvanisé et socle pour poser sur sol. - Hauteur totale : 900 à 1 200 mm. 	3
46	<p><u>Panneau de signalisation « attention danger »</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Panneau réfléchissant en acier galvanisé de dimensions minimales 300 x 300 mm. - Avec support en acier galvanisé et socle pour poser sur sol. <p>Hauteur totale : 900 à 1 200 mm.</p>	3
47	<p><u>Panneau de signalisation « direction obligatoire »</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Panneau réfléchissant en acier galvanisé de dimensions minimales 300 x 300 mm. - Avec support en acier galvanisé et socle pour poser sur sol. <p>Hauteur totale : 900 à 1 200 mm.</p>	3
48	<p><u>Cône de signalisation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - En matière plastique - Couleur rouge ou orange - Avec bandes de peinture blanche réfléchissante - 20 Hauteur de 450 à 550 mm - 20 Hauteur de 600 à 750 mm - 20 Hauteur de 800 à 1050 mm 	60

4. Livraison

La livraison des fournitures objet du présent marché devra être réalisée par les moyens propres du Fournisseur à Taourirt et Agadir. L'adresse exacte de livraison sera communiquée ultérieurement après attribution du marché.

Les fournitures livrées doivent être accompagnées d'un bon de livraison en deux exemplaires. Il doit indiquer :

- La date de livraison
- La référence du Bon de commande
- L'identification du Titulaire
- L'identification des fournitures livrées

La livraison des fournitures doit être effectuée en présence des représentants dûment habilités de la GIZ Maroc et du Fournisseur.

Toute livraison de fournitures doit s'effectuer pendant les jours ouvrables et en dehors des jours fériés et dans tous les cas selon un programme préétabli par le Fournisseur et accepté par la GIZ Maroc.

5. Paiement et Modalités

La GIZ est une organisation exonérée de la TVA. Le paiement se fera de ce fait en HT, une attestation d'exonération vous sera délivrée dans les meilleurs délais.

Le délai de règlement de la facture ne dépasse pas 30 jours calendaires à compter de la date de dépôt de la facture.

6. Contenu du dossier des offres

Votre offre doit contenir les documents suivants :

- Une présentation succincte de la Société + RIB ;
- Le statut de la société + le numéro d'identification fiscale ;
- Une liste avec les noms, les coordonnées et le nom d'un interlocuteur des entreprises ou organisation avec lesquelles la Société a passé des marchés similaires et/ou d'une valeur équivalente au courant des deux dernières années ;
- Une offre financière incluant les frais de livraison signée et cachetée ;
- Catalogue avec descriptif technique détaillé des articles demandés
- Le délai de livraison des équipements ;
- Le DAO cacheté et signé.

7. Soumission des offres

Les dossiers complets des offres doivent être envoyés par mail à l'adresse électronique : **achats-maroc@giz.de** au plus tard le **20/11/2020 à 17.00** heures. Le numéro de la demande de cotation **91143919** doit impérativement être mentionné dans l'objet de votre mail.

Toute offre reçue après la date et l'heure limite de soumission mentionnée ci-dessus sera rejetée et ne sera pas évaluée.

8. Ouverture des offres

Le traitement des offres reçues se fera le **23/11/2020 à 10.00 heures** au bureau de la GIZ selon les procédures de la GIZ.

9. Evaluation des offres

L'évaluation des offres sera finalisée au plus tard le **25/11/2020**. L'attribution du marché devra se faire au plus tard le **02/12/2020** et votre offre devra être valable jusqu'à cette date.

10. Critères d'attribution du marché

- Soumission d'un dossier complet (Voir point n°6) ;
- Délai d'exécution le plus court ;
- Offre financière complète (prix et livraison) ;
- Offre financière la moins disante.

11. Garantie et service après-vente

Les articles livrés seront garantis contre tout vice de fabrication ou défaut de matière. Les articles défectueux seront remplacés aux frais du Titulaire du marché, main d'œuvre, frais de transport, de livraison et de montage compris.

La durée de garantie doit être supérieure ou égale à un an. Le délai de garantie est compté à partir du jour de la date de réception définitive des articles par la GIZ Maroc.

Le Titulaire doit disposer d'un service après-vente pouvant intervenir dans les deux jours suivant l'appel du service.

12. Conditions générales d'achat applicables aux fournisseurs de la GIZ

Le formulaire Nr. 32.13-fr en annexe fera partie intégrante et régira le contrat de passation de marché.

13. Renseignements complémentaires

Pour toutes informations complémentaires vous pouvez vous adresser par e-mail au chargé des achats de biens au Bureau de la GIZ à Rabat, Mr. Jaouad ABIZZA à l'adresse suivante : jaouad.abizza@giz.de

Annexes :

- Le formulaire Nr. 32.13-fr

Documentation technique

Le vendeur joindra aux marchandises la totalité de la documentation technique nécessaire telle qu'instructions de service, manuel d'instruction, schéma de connexions, plan de circuit intérieur, dans la langue en usage au lieu de destination. Les documents devront être enveloppés de papier imperméable.

Documents de facturation

Les factures commerciales et avis de livraison adressés à la GIZ devront comporter tous les détails requis. Les marquages et numéros, les dimensions et le poids des unités d'emballage devront être indiqués. Les factures devront être présentées en double exemplaire.

Inspection

L'acheteur se réserve le droit de faire inspecter toutes les marchandises à tout moment par un représentant dûment autorisé. Le vendeur devra remédier immédiatement et sans frais additionnels à tout vice. Le fait de procéder à une inspection ne préjugera pas de l'exécution d'autres dispositions du présent contrat relatives aux obligations souscrites par le vendeur, telles que garantie ou spécifications.

Emballage

Les dimensions et les poids des unités d'emballage devront se conformer aux conditions régnant au lieu de destination de telle façon que même en cas de transbordement, les unités puissent être manipulées en toute sécurité par les transporteurs. A défaut d'instructions contraires, les marchandises devant être expédiées par voie maritime devront être emballées dans des caisses et non pas dans des cartons. Les caisses devront avoir un revêtement imperméable. Les équipements, appareillages et machines de valeur devront être enveloppés de polyéthylène, garnis de gel de silice et placés sous emballage étanche. Eu égard aux coûts élevés de transport, des matériaux d'emballage de faible poids devront être utilisés pour le fret aérien. L'emballage devra toutefois être suffisamment solide, robuste et étanche pour protéger le contenu contre toute détérioration. Le vendeur sera seul responsable de toute détérioration due à un emballage inapproprié ou défectueux.

Garantie

Le vendeur garantira que, lors de la livraison, les marchandises fournies en vertu du contrat seront exemptes de tous vices de matériau ou de fabrication, appropriées aux conditions climatiques du lieu de destination et seront en conformité avec les exigences du contrat, nonobstant le fait qu'un inspecteur aurait inspecté et/ou accepté les marchandises.

Cette garantie vaudra jusqu'à expiration d'une année à compter de la date d'arrivée au lieu de destination.

Notification de tels vices ou non-conformité sera faite par la GIZ au vendeur dans le délai d'un an à compter de l'arrivée de l'article défectueux ou non conforme.

A la demande de la GIZ, dans un délai raisonnable à compter d'une telle notification, le vendeur livrera à nouveau, en toute diligence et à ses propres frais, l'article défectueux ou non conforme.

Cette garantie sur les marchandises renouvelées ou remplacées, recommencera à courir pendant une année à compter de la date d'arrivée. Si la GIZ ne demande pas le remplacement des marchandises défectueuses ou non conformes ou une nouvelle livraison, le vendeur, à la demande de la GIZ, dans un délai raisonnable à compter de la notification de défectuosité ou de non-conformité, remboursera la fraction correspondante du prix.

Aucun changement de quantité d'un article requis par le vendeur ne sera pas accepté, à moins qu'un tel changement ait été provoqué par les conditions de changement, d'expédition ou d'emballage, et uniquement dans la mesure spécifiée par ailleurs dans le contrat.

Retards de livraison

En cas de retard dans la livraison de marchandises, que ce soit en tout ou en partie, de plus de 14 jours, l'acheteur pourra refuser de réceptionner la livraison en tout ou en partie, et résilier le contrat.

Sans préjudice de ses droits susmentionnés, l'acheteur aura faculté d'exiger une indemnité forfaitaire d'un montant de 1 % de la valeur des marchandises en retard pour chaque semaine commencée, cette indemnité ne pouvant toutefois excéder 10 %. Cette faculté subsistera même à défaut de toute stipulation faite à cet effet à la date de remise de livraison. Ceci n'affectera pas les indemnités supérieures à celles stipulées à la présente clause et auxquelles l'acheteur pourrait prétendre en raison de retards de livraison.

Défaillance

En cas de défaillance du vendeur, y compris, mais sans s'y limiter, la carence ou le refus d'effectuer des livraisons dans le délai spécifié, l'acheteur pourra se procurer les marchandises ou services auprès d'autres sources et tenir le vendeur responsable de tous coûts supplémentaires ainsi occasionnés. En outre, l'acheteur pourra mettre fin par notification écrite au droit du vendeur de poursuivre les livraisons ou la/ les partie/s des livraisons qui a/ont été affectée/s par la défaillance.

Force majeure

Si, en raison d'un cas de force majeure, le vendeur ne se trouve pas en mesure de s'acquitter des obligations qui lui incombent au titre du présent contrat, il en informera l'acheteur dans les 15 jours suivant la survenance du cas de force majeure. On entendra par cas de force majeure l'existence de circonstances indépendantes de la volonté des parties, survenues postérieurement à la conclusion du contrat et faisant obstacle à son exécution normale.

Cession

Le vendeur ne pourra céder tout ou partie des obligations de prestation lui incombant au titre du présent contrat, sauf consentement écrit préalable de l'acheteur.

INCOTERMS

Les conditions de livraison stipulées (FOB, CIF, etc.) seront interprétées en conformité avec les règles internationales d'interprétation des conditions commerciales (Incoterms) de la Chambre de Commerce Internationale, Paris (version en vigueur au moment de la conclusion du contrat).

Confirmation de commande

Le vendeur confirmera la présente commande en apposant sa signature sur la copie qui y est jointe. Le contrat ne prendra effet que lorsque la copie de la présente commande, revêtue de la signature dûment autorisée du vendeur aura été reçue par l'acheteur.

Avenants

Les modifications et suppléments apportés à la présente commande ne sont valables que s'ils sont faits par écrit. Les avenants oraux sont nuls et nonavenus.

Nullité partielle

La nullité d'une ou plusieurs des dispositions du présent contrat n'affectera pas la validité des autres dispositions. Au cas où certaines dispositions seraient nulles, elles seront réputées être remplacées par les dispositions les plus appropriées à l'objectif économique poursuivi par les parties contractantes.

Litiges - arbitrage

Tout litige découlant du présent contrat sera tranché en dernière instance par application du Règlement de Conciliation et d'Arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale par un ou plusieurs arbitres désignés conformément à ce Règlement. La sentence arbitrale sera définitive et obligatoire pour les parties du présent contrat et exclura toute autre voie de recours.

Conditions du contrat

Le présent contrat sera régi exclusivement par les conditions qui y sont stipulées.